

Sec DSC - 484
23/06/25
10h15

A/R

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

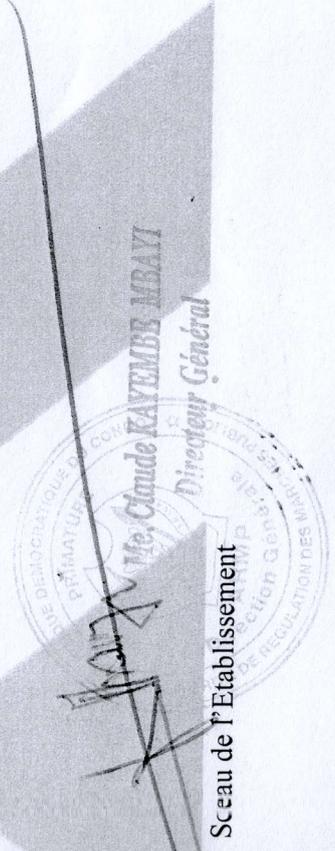
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 107/2025

A L'ENTREPRISE TROPICAL FARM SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/MIN-PROV/AGRIPEL-ALI&DERU/CGPMP4/H-KAT/2024, conclu avec le Ministère Provincial de l'Agriculture, Pêche, Elevage, Alimentation et Développement Rural, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent treize millions dix-sept mille deux cent quarante un, trente-sept centimes (CDF 113 017 241,37) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais sept cent nonante un mille cent vingt, soixante huit centimes (CDF 791 120,68), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/06/2025.

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement